



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent; je suis en *Vedette*: tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 3 Août 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Tripoli de Barbarie, le 4 Juin. — Discours du citoyen Guys, consul-général, et chargé des affaires de la république française auprès du Pacha.

La nation française, constituée en république m'envoie vers vous pour vous porter l'expression de sa bienveillance et de son amitié. Son intention est de maintenir scrupuleusement les anciens traités qui existent entre la France et votre régence. Elle me charge d'assurer votre excellence que son desir sincère est de voir perpétuer cette bonne harmonie. Elle y concourra de tout son pouvoir, dans la persuasion où elle est que les Français que leurs intérêts appellent dans vos états, éprouveront de votre part toute protection, et qu'ils seront traités comme des anciens et fidèles amis, membres d'un état dont le courroux fut toujours fatal à ses ennemis.

Réponse du Pacha.

Je vois avec plaisir dans mon pays les Français, mes plus anciens et plus fidèles amis. Je reçois avec sensibilité les témoignages de bienveillance de la république, et je ne manquerai jamais d'y correspondre, en procurant aux Fran-

çais tous les secours dont ils pourroient avoir besoin, et toutes les facilités qui pourroient tendre à faire prospérer leur commerce. Le consul qu'elle envoie résider auprès de moi veut lui promettre de ma part une bienveillance constante, à laquelle je suis disposé d'avance, par la réputation et les égards enfin dûs à une nation liée depuis si long-tems d'affection avec moi, et pour l'activité d'un commerce de la prospérité duquel dépendent le bien-être et le bonheur de mes sujets. Je ne veux ni ne dois point laisser ignorer aux Français rassemblés ici dans ce moment l'extrême satisfaction que j'ai toujours eu des services du consul Pellegrin, et je saisis avec plaisir l'occasion de rendre hautement et publiquement justice à son zèle pour l'honneur et les intérêts de sa nation. L'estime que de pareils sentimens m'ont inspirée, m'a déterminé dans plusieurs circonstances notoires, à ne pas me renfermer dans les bornes des traités. A l'époque de l'inauguration du pavillon de la république, j'ai cédé à ses vives instances et aux desirs ardents qu'il m'a témoignés de lui faire rendre les honneurs extraordinaires, et je l'ai fait saluer de 21 coups de canon, honneur que j'ai refusé à tous autres, et notamment à celui d'Espagne, etc. etc.

F R A N C E :

Du Mans, le 17 Juillet — Sur la réquisition du général Duhoux, le département s'est préparé à faire une levée de 4 mille hommes. En conséquence on a convoqué jeudi dernier, l'assemblée des jeunes gens; mais nous ne savons par quelle fatalité les agitateurs sont parvenus à égarer l'assemblée, et l'on s'est séparé sans rien faire. L'administration du département a pris à ce sujet un nouvel arrêté qui doit être incessamment mis à exécution, et qui sera sans-doute plus efficace. La raison, l'intérêt particulier même nous engagent à voler dans la Vendée, car là est la racine du mal; et tant que les rebelles ne seront pas exterminés, nous ne pouvons espérer ni république ni tranquillité: si nous ne marchons pas à la défense de nos frères, nous ne pouvons pas espérer qu'ils viennent à notre secours, si nous en avons besoin.

L'exemple de la ville du Mans a influé dans plusieurs districts qui, jusqu'à présent, n'ont pas fourni leur contingent. Honneur aux districts de Château-du-Loir, de la Flèche et de Sillé: les nombreux et courageux patriotes qui les habitent, sont toujours prêts à se sacrifier pour la liberté. Déjà une partie de leur contingent doit être parti, d'après les nouvelles données par les commissaires envoyés dans leur sein.

Paris. — Le conseil exécutif provisoire vient de faire publier la proclamation qui suit.

F R A N Ç A I S,

Il approche le jour marqué par vos représentans pour cette fête auguste et solennelle qui doit consacrer d'une manière sensible l'unité et l'indivisibilité de la république! ce jour, où tous sermens qui ont accepté la constitution, doivent venir se répéter et retentir, pour ainsi dire, dans un seul serment prononcé par les dépositaires de tous les souverains! C'est le 10 août, c'est au milieu de Paris qu'il fut renversé le trône qui dominoit la France monarchique. Il étoit juste que le même jour et le même lieu fussent glorifiés par la consécration de la République. Sections de la République française! c'est le 10 août, c'est à Paris que vos commissaires doivent se trouver réunis. Hâtez-vous de les choisir! qu'ils partent, il en est tems: un

plus long délai pourroit priver quelqu'un d'entre vous du bonheur de concourir à cette solennité magnifique, image de la grande et unique association qui vous tient toutes liées les unes aux autres par les mêmes loix; à cette solennité touchante, où le génie des arts, en montrant le corps social dans tous ses rapports, dans toute son étendue, rendra le pacte qui en unit tous les membres, plus cher et plus inviolable. Français, il vous en souvient; la liberté venoit de naître; ces premiers mouvemens, ses premiers pas avoient été par-tout des triomphes; et elle s'ignoroit encore! . . . elle vous appela: vous accourûtes de vos départemens; un an après la chute de la Bastille, vous vîntes dans Paris faire connoître à la liberté les forces qui avoient par-tout terrassé le despotisme; elle les vit dans la réunion des vœux et des sermens que vous prononçâtes sur son autel. Mais alors. . . . ô honte! ô confiance aveugle d'une servitude mal effacée!

Ces vœux, ces sermens si saints, par qui furent-ils reçus! par qui furent-ils partagés? . . . par un roi! Français, la liberté fière de s'être créée un asyle plus inviolable dans une république, vous appelle à de nouveaux sermens, lorsqu'elle est devenue bien plus digne de votre culte. Vos sermens et vos vœux ne seront plus souillés par l'aspect d'un trône; ils seront prononcés sous la voûte du ciel, en présence de la nature ils seront garantis par la conscience de tout un peuple. Français la République naquit au milieu des dissensions intestines, et au moment où les armées des despotes de l'Europe s'avançoient sur votre territoire: elle vient d'être constituée au milieu des dangers, peut-être plus grands encore: lorsque tout la menace, venez lui jurer l'oubli de toutes les passions personnelles; venez lui jurer ces vertus généreuses dont elle a besoin pour assurer à jamais votre gloire et vos prospérités. Vos divisions ont pris leur source dans le dernier serment des vices de la monarchie; qu'elles disparaissent toutes dans la proclamation d'une constitution républicaine: que le saint amour des loix épure dans toutes les âmes l'ardente passion de la liberté. Bientôt tous les soupçons, toutes les inquiétudes vont s'évanouir dans une existence sociale qui sera la même pour tous, et dans un empire gouverné par des autorités éminemment

populaires. Français, hâtez-vous : que les satellites des tyrans qui frappent à vos frontières, y entendent vos sermens et vos cris de joie ; qu'ils fremissent et qu'ils disent : *la constitution de la France vient de naître ; tous les rois et tous les siècles ne pourront la détruire.*

Signés, Gohier, Bouchotte, Deforgues, Dalbarade, Dectournelles, Garat.

§ On a donné hier aux Jacobins comme très-problématique la nouvelle de la reddition de Mayence ; d'autres, d'après leur correspondance, l'ont assurée fautive : Jambon-Saint-André assure qu'il n'est arrivé au comité de salut public aucune nouvelle qui contredise celle de la reddition de Mayence, annoncée par Barrère à la convention.

§ Manuel a été arrêté à Fontainebleau ; il y deméuroit depuis 15 jours. Un jacobin qui passoit par cette ville, le reconnut, demanda son arrestation et l'apposition des scellés sur ses papiers. On y a trouvé entr'autres une lettre de Beaumarchais qui donnoit un plan de fédéralisme, à la tête duquel on vouloit mettre Manuel. On prétend aussi que Pétion a été arrêté dans le Calvados ; il s'étoit retiré dans un château, croyant fermement aux résolutions du Calvados, de soutenir les députés fugitifs ; les autres se sont retirés à Rennes, et ont profité du départ d'un bataillon du Finistère pour s'y rendre.

§ Antoinette a été transférée hier à 3 heures du matin à la conciergerie. Toutes les barrières sont fermées.

§ Une députation des républicaines révolutionnaires, au nom de la société et des commissaires des 48 sections, vient se plaindre de ce que le conseil a rapporté l'arrêté qui ordonnoit qu'il seroit élevé sur la place de la Réunion un obélisque en l'honneur de la mémoire du républicain Marat. Le renvoi fait par le conseil de la première adresse de cette société au comité d'instruction publique de la convention, a d'autant plus étonné la société, dit la citoyenne Lacombe, qu'outre la reconnaissance que la république entière doit au patriote Marat, il est une reconnaissance particulière que les parisiens doivent à sa mémoire. D'ailleurs ajoute-t-elle, personne ne peut nous

empêcher d'élever l'obélisque que nous avons proposé. Nous ne demandons rien pour cela. Ce sont les sans-culottes sur-tout que Marat a soutenus ; ce sont les sans-culottes qui veulent célébrer sa gloire. Nous venons donc inviter le conseil à rapporter son dernier arrêté, ou maintenir le premier qui nous autorisoit dans notre demande.

Une autre réflexion non moins importante, semble ranimer notre zèle pour l'Ami du peuple. Dans la marche décrétée par la convention, pour la fête du 10 août, on a omis, nous ne savons pas pourquoi, la place de la Réunion, qui fut le premier théâtre de la révolution du 10 août dernier. La présence de l'Ami du Peuple dédommagera cette place de l'oubli qu'on a manifesté pour elle.

Le conseil maintient son précédent arrêté, et néanmoins autorise provisoirement et jusqu'à ce que la convention en ait prononcé, les commissaires des 48 sections à élever, sur la place de la Réunion, un obélisque en bois, en l'honneur de la mémoire du patriote Marat.

Chaumet observe que chaque jour il arrive beaucoup d'étrangers à Paris, que parmi eux il y a de bons citoyens, mais qu'en même-temps il s'y en trouve de très-suspects. Ce matin, dit-il, il s'est passé un fait qu'Hébert m'a rapporté. On a arrêté devant chez lui deux hommes qui se disoient députés des assemblées primaires. Ces deux hommes se sont trouvés chargés de pistolets et de poignards.

Chaumet propose et le conseil arrête, que deux sentinelles seront apostées pour requérir les passeports de tous les arrivans par les coches d'eau.

§ VALBEL et D'ARJUSON, fils du ci-devant fermier-général de ce nom, se sont rendus vendredi dernier au bois de Boulogne pour s'y battre au pistolet. Voici le sujet de ce duel : Valbel s'étoit engagé d'épouser la sœur de d'Arjusion ; soit dégoût, soit caprice, ou tout autre motif, Valbel a refusé de remplir sa promesse. Parvenu sur le champ de bataille, le sort favorise Valbel ; c'est à lui à tirer le premier, mais son pistolet rate : Alors d'Arjusion fond sur son adversaire, lâche à bout touchant son pistolet, et lui fait dans le bas ventre une large blessure. On dit qu'elle est mortelle, et

que Valbel, qu'on n'a pu transporter chez lui, est à toute extrémité.

§ Un citoyen qui vouloit compter le nombre des généraux qui ont servi la république depuis la guerre, s'est arrêté glace d'effroi par l'étendue de son calcul ; voici les noms de ceux qui sont maintenant en état d'arrestation. Dillon, Biron, Costines, Lamarlière, Sandoz, Chazot, Westermann, Lescuyer, Miranda, Ligneville, Stingel.

§ Gensonnet et Gardien, Valacé et Vergniaud qui étoient en état d'arrestation au Luxembourg, ont été conduits, les deux premiers à l'Abbaye, les deux autres à la Force.

§ On écrit de Marseille que dans la nuit du 21 au 22, 500 hommes se sont portés au comité central pour le dissoudre, mais les gardes nationales ayant lâché pied, on a saisi les assaillans et traduits au tribunal populaire qui ne suspend pas sa terrible activité.

§ Paris est assez tranquille, les députés arrivent de toutes parts.

§ On a enveloppé hier tous les spectacles pour connoître ceux qui y étoient.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

[PRÉSIDENTE DE DANTON.]

Addition à la séance d'hier.

Dans les trois décrets rendus hier, nous avons omis de rapporter les circonstances principales. Billaud de Varennes et Niou sont envoyés avec des pouvoirs indéfinis dans les départemens du Pas-de-Calais et du Nord. Prieur, St. André et Lebas se rendront aux armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin, pour se concerter avec les généraux sur les mesures à prendre dans les circonstances actuelles. Colombel, de la Meurthe, Bentaboille, Deville et Chaltès à l'armée du Nord, pour remplacer les commissaires rappelés.

La convention dénonce à tous les peuples, même au peuple anglais, la conduite lâche, perfide et atroce du gouvernement britannique,

qui soudoye l'assassinat, le poison, l'incendie, pour le triomphe de la tyrannie. Les pièces justificatives seront imprimées.

Les biens de tous ceux déclarés hors la loi, appartiennent à la république.

Elisabeth Capet ne pourra être déportée qu'après le jugement de Marie-Antoinette.

Danton proposoit de mettre le comité de salut public en gouvernement dont les ministres seroient les agens passifs. La motion est ajournée.

(La suite à demain.)

Séance du Vendredi 2 Août.

Une députation de Nantes, dont le maire, Baco, se permet des sorties assez vives contre la convention, sur-tout en demandant le renouvellement de la convention qui a tant fait pour le bonheur du peuple, a fait demander par Thuriot que Baco et ses collègues fussent mis en état d'arrestation. Chabor a dit qu'il falloit respecter le droit sacré des pétitionnaires, recevoir les collègues aux honneurs de la séance et chasser Baco en vérifiant leurs pouvoirs. On a vu que Baco étoit sorti des bornes de sa mission. Fayaud s'élève contre Baco qui lui crie : représentant du peuple, tu en as menti. Cette apostrophe le fait renvoyer au comité de sûreté générale. On invite ses collègues aux honneurs de la séance, mais ils déclarent qu'ils n'abandonneront pas leur maire.

Collot d'Herbois demande un décret d'accusation contre Garat. Hier il ne l'a pas trouvé chez lui, et il a aperçu chez le ministre un imprimé contenant des séries de questions qui peuvent être dangereuses, pour être adressées à toutes les communes du royaume. Il a gardé un nommé *Champagneux*, collaborateur de Rolland. On a décrété que le ministre seroit mis sur le champ en état d'arrestation et mandé à la barre, le ministre paroît, se justifie. Cette série de questions sont tirées d'un livre anglais par Arthur Young, on l'admet aux honneurs de la séance, on met Champagneux en état d'arrestation, les scellés mis sur ses papiers.

Carra est mis en état d'accusation.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3.
Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année
15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.